



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commémorations

Question écrite n° 6713

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'exceptionnelle attitude du consul du Portugal à Bordeaux qui, en 1940, délivra des visas à tous les réfugiés qui se présentaient à lui, bravant les ordres donnés par le gouvernement du Portugal. Selon des estimations sérieuses, ce consul aurait ainsi permis à 30 000 personnes dont 10 000 Juifs d'échapper aux nazis (Le Monde, 31 octobre 1997). Il lui demande si, dans un devoir de mémoire, le gouvernement français ne pourrait honorer, comme il convient, ce « juste ».

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention sur le comportement exemplaire du consul du Portugal Aristides de Sousa Mendes, en poste à Bordeaux, de 1938 à 1940. Contrevenant aux ordres de son gouvernement, dirigé par Salazar, ce diplomate portugais a accordé des visas à des milliers de réfugiés (30 000 dont 10 000 juifs) fuyant les forces allemandes, afin qu'ils puissent gagner le Portugal resté neutre. Le consul a été condamné par les autorités portugaises, pour avoir « déshonoré le Portugal », à un an d'inactivité et une diminution de ses appointements, et a été mis prématurément à la retraite. Il a ensuite vécu dans des conditions morales et matérielles très difficiles et est mort en 1954 dans le plus grand dénuement. Afin d'honorer la mémoire du consul, et sur l'initiative d'un comité pour sa réhabilitation constitué à Bordeaux, une statue lui a été érigée et une plaque posée à l'emplacement qu'occupait le consulat du Portugal pendant la guerre, le 29 mai 1944 à Bordeaux. Cette double inauguration s'est faite en présence du président du Portugal d'alors, M. Mario Soarès, qui a joué un rôle personnel dans la réhabilitation de M. Sousa Mendes au Portugal même. Compte tenu du rôle exemplaire que ce consul du Portugal a joué en France, pendant l'occupation nazie, je tiens à mon tour à rendre hommage à cet éminent diplomate.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6713

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1997, page 4118

Réponse publiée le : 9 mars 1998, page 1325